



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE
4179 Route de Montabo
97300 CAYENNE
Tél. 0594 30 06 60

NOTE COMPLÉMENTAIRE N°1
« Réhabilitation de la RD2 (section Attila-Cabassou)
Installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)

Rapport GE1E1117
Novembre 2017



2090 E, Route de Montabo
97300 Cayenne
Tél. 0594 30 49 26/Port. 0690 50 46 00
gern.ingenierie@yahoo.fr





PRÉFET DE LA GUYANE

Direction de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement de Guyane
2018 - 2019
Service milieux naturels,
biodiversité, sites et
paysages

Unité Police de l'Eau
Dossier suivi par :
Jonathan SAM

Tél. : 0594296654

Réf. CASCADE: 973-2017-00096
Réf. ANAE: AEU_973_2018_11_

Monsieur le Président

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE - COURRIER ADMIN -	
CABINET DU PRÉSIDENT	SECRÉTARIAT PRÉSIDENT
	DIRECTEUR CABINET
	DIRECTEUR CABINET ADJOINT
	DIRECTEUR COMMUNICATION
	AUTRES

03 MAI 2018

Mél : jonathan.sam@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants code
environnement
Réhabilitation de la RD2 - Route d'Attila-Cabassou
Demande de compléments

Cayenne, le 10 AVR. 2018

Monsieur le Président,

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande par mes services et par les services consultés lors de l'enquête administrative qui s'est terminée le 14 avril 2018, et en application de l'article R181-16 du code de l'environnement, je vous informe que votre dossier relatif au projet cité en objet, soumis à la procédure d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code environnement doit être complété des éléments suivants :

GERM

- le dossier identifie bien des corridors écologiques qui seront impactés par le projet et pour lequel vous prévoyez la mise en place de passages à faune à des points numérotés de 1 à 4. Il convient de développer précisément les modalités de ces passages à faunes ainsi que les dates de mises en place au regard du calendrier opérationnel présenté. A ce titre, je vous invite à prendre contact directement avec le service instructeur afin de pouvoir échanger sur ce point ;
- Des anomalies sur les modalités de calcul hydrauliques ont été constatées, notamment sur le chemin hydraulique le plus long de certains bassins-versants. Il convient de prendre contact directement avec le service instructeur afin de pouvoir échanger sur ce point ;
- il est prévu de mettre en place une bande cyclable dans ce projet d'aménagement. En raison de l'usage détourné de ces ouvrages régulièrement constaté impliquant une accidentalité plus élevée, la question est posée de déplacer cette bande roulante et de l'inverser avec les bandes vertes prévues dans le projet afin d'en limiter l'usage par les deux-roues motorisés et de mettre en place une séparation physique avec la bande roulante des véhicules légers. Par ailleurs, sur cette même bande roulante, le projet ne prévoit pas la mise en place de zones d'ombrage ou d'abri ce qui paraît inadapté à un territoire connu pour un fort ensoleillement et une très pluviométrie élevée ;
- le tracé de la route intersecte des zones d'aléas faible à fort du plan de prévention des risques de mouvement de terrain. Le dossier indique qu'une étude géotechnique de conception,

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane
Service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages Unité Police de l'Eau
Impasse Buzaré C.S. 76003 97306 Cayenne Cedex

1



d'analyse de risque et de calcul de stabilité de talus est en cours de réalisation dans les zones concernées par l'aléa élevé, tel que prévu par le règlement du PPR mouvement de terrain. Cette étude doit être transmise dans la note complémentaire.

La présente constitue une **demande de compléments** au titre de l'article R.181-16 du code de l'environnement. Vous disposez d'un délai de **quatre mois (4)** à compter de la date de la réception de ce **courrier RAR** pour faire parvenir ces différents éléments.

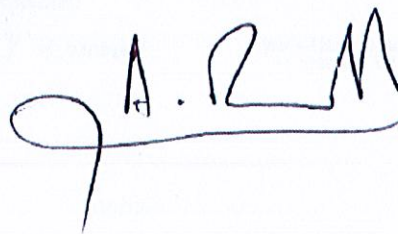
En l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, conformément à l'article R.181-34 du code de l'environnement, le dossier sera rejeté.

Je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef du service Milieux Naturels,
Biodiversité, Sites et Paysages par intérim,

Alain PINDARD



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane
Service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages Unité Police de l'Eau
Impasse Buzaré C.S. 76003 97308 Cayenne Cedex

2

REMARQUE :

- le dossier identifie bien des corridors écologiques qui seront impactés par le projet et pour lequel vous prévoyez la mise en place de passages à faune à des points numérotés de 1 à 4. Il convient de développer précisément les modalités de ces passages à faunes ainsi que les dates de mises en place au regard du calendrier opérationnel présenté. A ce titre, je vous invite à prendre contact directement avec le service instructeur afin de pouvoir échanger sur ce point ;

RÉPONSE :

Des corridors écologiques ont été identifiés sur le tracé de la route d'Attila Cabassou, comme mentionné dans le dossier de demande d'autorisation environnementale unique :

- ✓ des buses sous la chaussée de diamètre nominal 800 (DN 630 si le recouvrement de la chaussée ne le permet pas) assureront les passages à sec. Ils seront mis en place lors de la réalisation des tronçons concernés ;
- ✓ les passages de type pont de singe seront réalisés en fin de travaux car ces passages nécessiteront probablement des supports pour limiter l'effet flèche de la traversée aérienne de la route en limite d'accotements. Les matériaux utilisés ne seront pas des câbles qui gardent la chaleur mais de type corde et platelage en bois qui ont une conductivité thermique faible ;
- ✓ des banquettes seront installées sur les ouvrages de transparence hydraulique de type pont cadre pour assurer le passage de la petite faune.

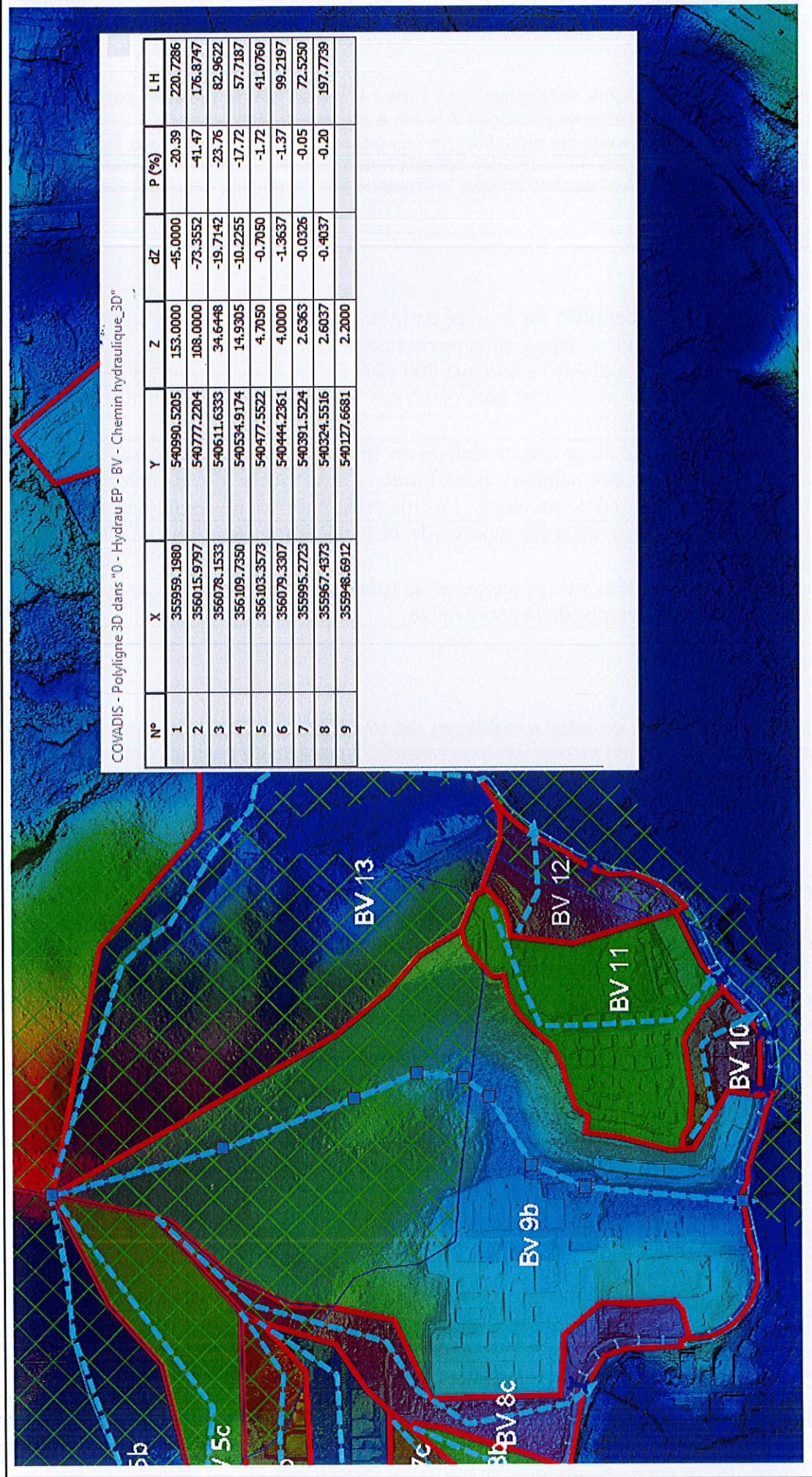
REMARQUE :

- Des anomalies sur les modalités de calcul hydrauliques ont été constatées, notamment sur le chemin hydraulique le plus long de certains bassins-versants. Il convient de prendre contact directement avec le service instructeur afin de pouvoir échanger sur ce point ;

RÉPONSE :

Les calculs de modélisation hydraulique ont été revus. Il ne subsiste aucune anomalie dans le cheminement hydraulique et sur la valeur de certaines pentes constatées. En effet, le bassin-versant BV9b affiche un trajet hydraulique de 950 pour une pente moyenne de 0,90 à flanc de colline. Cette pente semble être faible pour le contexte topographique mais le trajet le plus long s'inscrit dans la zone encaissée du thalweg.

La carte de la page suivante, issue de la modélisation hydraulique illustre la configuration de ce bassin-versant.



REMARQUE :

- il est prévu de mettre en place une bande cyclable dans ce projet d'aménagement. En raison de l'usage détourné de ces ouvrages régulièrement constaté impliquant une accidentalité plus élevée, la question est posée de déplacer cette bande roulante et de l'inverser avec les bandes vertes prévues dans le projet afin d'en limiter l'usage par les deux-roues motorisés et de mettre en place une séparation physique avec la bande roulante des véhicules légers. Par ailleurs, sur cette même bande roulante, le projet ne prévoit pas la mise en place de zones d'ombrage ou d'abri ce qui paraît inadapté à un territoire connu pour un fort ensoleillement et une très pluviométrie élevée ;

RÉPONSE :

Le profil type de voirie retenu a fait l'objet d'une validation de la Collectivité Territoriale de Guyane et en phase d'études. Ce profil garantira le confort et la sécurité des usagers et limitera le risque accidentogène par les aménagements apportés (visibilité dans les virages, mise en place de l'éclairage, reprise de la chaussée, limitation de la vitesse à 50 km/h, réalisation d'une piste cyclable et des trottoirs, d'accotements, etc.) par rapport à la situation actuelle.

REMARQUE :

- le tracé de la route intersecte des zones d'aléas faible à fort du plan de prévention des risques de mouvement de terrain. Le dossier indique qu'une étude géotechnique de conception, d'analyse de risque et de calcul de stabilité de talus est en cours de réalisation dans les zones concernées par l'aléa élevé, tel que prévu par le règlement du PPR mouvement de terrain. Cette étude doit être transmise dans la note complémentaire.

RÉPONSE :

La Collectivité Territoriale de Guyane a mandaté la société GEOTEC GUYANE pour la réalisation d'une étude technique au regard du Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain.

L'étude est en cours de réalisation par le bureau d'études GEOTEC (dossier 2018/0114/GUY projet "Réhabilitation de la RD2 – Section Attila-Cabassou"). Le dossier sera transmis au service instructeur une fois finalisée et la Maîtrise d'ouvrage s'engage à adopter les recommandations et les prescriptions de l'étude géotechnique liées à la réhabilitation de la route d'Attila Cabassou.

Le document de la page suivante atteste de la réalisation de l'étude géotechnique en cours.

2051 Route de Rémire-Montjoly
97354 REMIRE-MONTJOLY
Tél. : 05.94.35.34.34 - Fax : 0594 38 22 31
agence.guyane@geotec.fr

ATTESTATION

Je soussignée, Mlle BUTOUR Nathalie agissant en qualité de Directrice Opérationnelle de la société GEOTEC GUYANE SAS atteste sur l'honneur avoir été missionnée par la Collectivité Territoriale de Guyane pour la réalisation d'une étude technique en regard du Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain (dossier 2018/0114/GUY) dans le cadre du projet "Réhabilitation de la RD2 – Section Attila-Cabassou".

L'étude, basée sur les documents transmis par le Maître d'œuvre SECOTEM et des visites de site, aboutira à la transmission d'une note technique qui statuera sur la stabilité des terrains d'assise et des pentes en amont et en aval, à l'état initial et après d'éventuels terrassements, vis-à-vis de glissements de terrain de faible ampleur et de coulées de débris et qui fournira des recommandations relatives à la gestion des eaux, aux terrassements et à la végétation. Le cas échéant, des études géotechniques de conception pourront être préconisées, notamment si l'étude technique conclut à la nécessité de réaliser des ouvrages de soutènement.

Fait à Rémire-Montjoly, le 16 Juillet 2018



Annexe 1 : Fiche signalétique

Titre : Note complémentaire n°1 AEU réhabilitaion RD2 « Attila Cabasou »

Date d'envoi : août 2018

Statut et référence du rapport : définitif

Nombre de pages : 10

Nombre d'annexes dans le texte : 1

Nombre d'annexes en volume séparé : 0

Diffusion (nombre de destinataire) :

1 exemplaire client (reproductible)

1 exemplaire agence **G.E.RN**

1 exemplaire **DEAL**

Client

Coordonnées complètes :

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE

4179 Route de Montabo

97300 Cayenne

Tél. 0594 30 06 00

N° SIRET : 200 052 678 00014

Nom et fonction des interlocuteurs :

Responsable du projet : M. DIMANCHE Alain (CTG)

Suivi du projet : M. DERAIL Sébastien (SECOTEM)

Bureau d'étude

Géologie **E**au **R**isques **N**aturels
Géomatique **E**nvironnement **R**isques **N**aturels
Etudes et Ingénierie

Unité réalisatrice : G.E.RN

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

P. CHARNEAU : interlocuteur commercial/auteur

A. DEBIBAKAS : Administratif

2090 E, route de Montabo – 97300 Cayenne

Tél. Fax : 0594 30 49 26/Port. 0690 50 46 00

Email : gern.ingenierie@yahoo.fr

Date de la commande : Ordre de service daté juillet 2017

Suivi de la qualité

Indices	Date	Commentaires	Autocontrôle	Validation
0	13/12/2017	dossier provisoire		S. DERAIL
A	18/12/2017	Dossier définitif	P. CHARNEAU	
B	08/08/2018	Note complémentaire n°1		S. DERAIL/A. DIMANCHE